

ÉDITORIAL : Histoires d'Universités : le travail en miettes

Pierre DUBOIS (le blog "Histoires d'Universités")

Résumé. – Le travail en miettes (ouvrage de Georges Friedmann 1956) me vient en mémoire quand je constate les premiers dégâts de l'arrêté du 31 juillet 2009 sur le référentiel national d'équivalences horaires pour les enseignants-chercheurs. J'y ai déjà consacré plusieurs chroniques critiques, "Enseignants aux forfaits" (2 septembre 2009) et "Suivi du référentiel" (14 novembre 2009). J'écrivais dans cette dernière chronique : "Le comité de suivi du référentiel ne pourra que constater progressivement les dégâts produits par l'arrêté : non mise en application dans certaines universités par refus de leur conseil d'administration, distribution de forfaits très généreux dans les universités "riches". Le pire est donc certainement devant nous".

Le pire est arrivé. Une université, l'université de la Méditerranée (Aix-Marseille 2)¹, a défini "les principes généraux de répartition des services entre les différentes fonctions des enseignants-chercheurs". Deux principes affichés en introduction du texte sont certes louables et excellents : "l'université souhaite que la très grande majorité des enseignants-chercheurs consacre la moitié de son temps de travail annuel à une activité de recherche"... "Il est souhaitable que les enseignants-chercheurs n'assurent qu'un nombre raisonnable d'heures complémentaires au-delà de leur service statutaire".

Les pages suivantes du texte décrivent "le travail en miettes", les activités pour lesquelles l'enseignant-chercheur peut faire valoir une diminution de sa charge de service de 192 heures de travaux dirigés par an : "innovation pédagogique", "activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE", "responsabilités de structures ou de missions pédagogiques", "animation, encadrement ou valorisation de la recherche", "activité d'animation de projet scientifique", "autres activités ou activités mixtes". Travail en miettes : le texte attribue, par exemple, 0,1 à 0,2 heure équivalent TD pour l'encadrement d'un stagiaire, multiplié par le nombre de crédits ECTS attribués au stage dans la formation. Il est nécessaire de se munir d'une calculatrice. Comptes d'apothicaire !

Travail en miettes, mais dans une organisation antérieure à l'organisation scientifique du travail, l'OST taylorienne. Un siècle de retard pour les universités ! L'ouvrier dans une organisation taylorienne se voit prescrire des temps et des méthodes, un résultat. S'il n'y arrive pas, il est "viré". Rien de tel pour les activités listées dans le référentiel : pas d'analyse des temps réels pour les activités exercées, pas d'analyse du travail, pas de contrainte de résultats et de productivité. Un forfait pour le suivi d'un stagiaire, mais aucun contrôle pour prouver que ce suivi a été réalisé et qu'il a apporté une valeur ajoutée à l'étudiant.

Bref, ce référentiel d'équivalences horaires et sa première application détaillée dans une université sont pitoyables. Il renvoie les universités à une organisation obsolète depuis plusieurs décennies. Il est un cache-sexe inefficace pour masquer la détérioration

1. Note de l'éditeur : Les trois universités d'Aix Marseille, soient : l'Université de Provence (Aix-Marseille I), l'Université de la Méditerranée (Aix-Marseille II) et l'Université Paul Cézanne (Aix-Marseille III), ont fusionné en janvier 2012 et sont devenues l'Université d'Aix-Marseille.

du statut salarial des enseignants-chercheurs. Les enseignants qui accepteraient de faire valoir telle ou telle activité pour avoir une petite décharge de service d'enseignement se rangeraient sûrement dans une profession en voie de profonde déqualification.

Ils seraient même infiniment plus "cocus" que les ouvriers du temps de Taylor. Ceux-là avaient au moins bénéficié d'augmentations de salaires parce que l'organisation du travail était devenue nettement plus productive. Pourquoi "cocus" ? Les universités, passées aux responsabilités et compétences élargies (RCE), n'ont même pas la capacité financière de faire face à de trop nombreuses décharges de services d'enseignement. De notre informateur local : "l'université de la Méditerranée vient de se rendre compte qu'elle n'a pas de quoi payer ; elle a ouvert l'enveloppe que le ministère lui avait envoyé, et il s'avère qu'elle était vide. . . Pour ceux qui ont utilisé le référentiel pour remplir leur service 2009-2010, pas de problème, on ne peut plus leur demander de compléter, et on n'osera pas leur demander le complément l'an prochain. Pour les braves cons qui se sont portés volontaires pour compléter des enseignements, ils se passeront de leurs heures complémentaires : le sarkozysme appliqué à l'université, c'est travailler plus pour gagner pareil".

Présidents d'université, enseignants-chercheurs, syndicalistes représentant les enseignants, refusez le référentiel national des tâches ! Revendiquez de meilleures classifications et donc de meilleurs salaires pour les enseignants-chercheurs, revendiquez la place qu'ils méritent, devraient avoir dans la société ! Ils devraient être l'élite de la Nation, ne les abaissez pas à se défendre, heure de TD par heure TD, contre la déqualification ! Les enseignants-chercheurs payés correctement s'investissent dans toutes les tâches de leur fonction. Ne les obligez pas à entrer dans des comptes d'apothicaires ! Le référentiel national des tâches, c'est la fin de la profession d'enseignant-chercheur, le début de frustrations individuelles contre-productives dans les universités, leur recul vers une organisation pré-taylorienne obsolète. Le pire n'est cependant jamais certain ! Action !